

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAR ESTEREL MEDITERRANEE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Nombre de Conseillers : 16

En exercice : 18

Séance du :

16 février 2021

Date de publication :

25 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize février à neuf heures, le Bureau de la communauté d'agglomération Var Estérel Méditerranée régulièrement convoqué le 09 février 2021 s'est réuni à la communauté d'agglomération Var Estérel Méditerranée, sous la Présidence de M. MASQUELIER, Président.

**PRESENTS :**

MASQUELIER Frédéric - RACHLINE David - BOUDOUBE Paul - CAYRON Jean - REGGIANI Jean-Paul - CHARLIER DE VRAINVILLE Gérard - DECARD Guillaume - MARCHAND Charles - ARENAS Martine - ISEPPI Stéphane - LANCINE Brigitte - BESSERER Christian - CHIODI Josiane - SOLER Annie - HUMBERT Cédric - LOMBARD Danièle.

**REPRESENTES** : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom : BOUVARD Martine donne procuration à CAYRON Jean - DELAUNAY KAIDOMAR Françoise donne procuration à MASQUELIER Frédéric

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. ISEPPI.

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

\*

**ACQUISITION DE MATERIEL POUR LE RENFORCEMENT DU CAMPUS  
CONNECTE DE SAINT-RAPHAËL  
ADOPTION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT**

\*

**- N° 05 -****AR Prefecture**

083-200035319-20210216-B\_20210216\_05-DE  
Reçu le 25/02/2021  
Publié le 25/02/2021

M. DECARD, Vice-Président, expose que

Le Campus Connecté de Saint-Raphaël, créé en date du 24 mai 2019, a réalisé sa première rentrée en septembre 2019.

Il a d'ores et déjà permis à 16 étudiants de suivre des études supérieures diplômantes près de chez eux en e-learning.

Cette opération s'est concrétisée avec la contractualisation de trois années avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, la location de locaux de la CCI en centre-ville de Saint-Raphaël, les travaux et l'achat de mobilier et matériel informatique et le recrutement de 2 agents rattachés au Service Emploi Formation.

Cette première phase de développement de 13 Campus Connectés seulement en France, labellisés par le MESRI, a démontré la pertinence de ces tiers lieux universitaires.

Le 28 février 2020, le Bureau communautaire a approuvé la candidature du Campus Connecté de Saint-Raphaël pour un nouveau conventionnement de 5 ans avec le Ministère de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation.

De ce nouvel engagement découle une augmentation annuelle du nombre d'étudiants nécessitant l'acquisition d'équipement informatique, mobilier et numérique pour répondre aux besoins des nouveaux étudiants.

Le coût total de l'opération d'investissement en matériel, mobilier et ressource logiciel est estimé à 129 000 € HT pour la période 2021-2025.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Etat - DSIL 2021	38 700 €	30 %
CAVEM	90 300 €	70 %
<hr/>		
Investissement Total HT :	129 000 €	100%

A la suite de cet exposé,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-22, qui prévoit la possibilité de demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions, et L.2334-42, fixant les priorités de la DSIL en cohérence avec le grand plan d'investissement (GPI),

**Vu** l'arrêté préfectoral N°63/2019-BCLI portant diverses modifications des statuts de la Communauté d'agglomération Var Estérel Méditerranée comportant en son article 7-1.21 la compétence « Favoriser l'emploi par la formation et le soutien au développement de l'enseignement supérieur »,

**Vu** la délibération N°75 du bureau communautaire du 28 février 2020 approuvant la candidature du campus connecté de Saint-Raphaël pour un nouveau conventionnement avec le Ministère de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation,

**Vu** la lettre circulaire du Préfet du Var en date du 08 octobre 2020 portant à la connaissance du Président de la CAVEM l'appel à projet DSIL/DETR2021,

AR Préfecture

083-200035319-20210216-B\_20210216\_05-DE  
Reçu le 25/02/2021  
Publié le 25/02/2021

**CONSIDERANT** que l'opération de travaux s'inscrit également dans le cadre de la compétence « Favoriser l'emploi par la formation et le soutien au développement de l'enseignement supérieur » inscrite à l'article 7-1.21 des statuts de la CAVEM,

**CONSIDERANT** que cette opération répond aux critères d'éligibilité de la DSIL 2021,

Le Bureau communautaire est invité à :

**ADOPTER** le projet d'équipement du Campus numérique pour le renforcement de son activité sur les 5 prochaines années,

**ADOPTER** le plan de financement prévisionnel de l'opération,

**ACCEPTER** les conditions spécifiques aux dispositifs d'aides de l'Etat et des partenaires engagés,

**AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à entreprendre toute démarche, à signer tout acte et tout document tendant à rendre effective cette délibération,

**DIRE** que les crédits nécessaires au financement de l'opération seront inscrits aux budgets 2021 et suivants en section d'investissement.

**LE BUREAU,**

**APRES** avoir entendu l'exposé de **M. DECARD, Vice-Président,**  
**ET A LA DEMANDE de M. LE PRESIDENT,**  
**APRES** en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS, ADOPTE LE RAPPORT PRÉSENTÉ.

---

**FAIT** et **DELIBERE** en séance les jours, mois et an que dessus.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Le Président**

**Frédéric MASQUELIER**

**AR Prefecture**

083-200035319-20210216-B\_20210216\_05-DE  
Reçu le 25/02/2021  
Publié le 25/02/2021